

# FICHE DE POSTE

-

## INFIRMIER(ère) EN SSIAD

### Cadre de la mission :

L'infirmier diplômé d'état travaille sous l'autorité de l'Infirmier Coordinateur Référent. Il dispense les soins de nature technique, relationnelle ou éducative. Il participe au travail d'évaluation, au diagnostic infirmier et à l'élaboration des projets de soins individualisés. Il effectue des activités administratives liées à la gestion des soins. Il assure l'encadrement des aides-soignants et connaît leurs aptitudes professionnelles.

### Compétences et qualités :

Il doit avoir des qualités professionnelles :

- Sens de l'organisation,
- Sens de l'observation,
- Sens de l'encadrement et de formation
- Sens du travail d'équipe

Il doit avoir des qualités personnelles :

- Compétences relationnelles
- Aptitude à l'ordre et à la rigueur
- Respect de la personne et de son espace privé

### Lieux d'exercice :

L'Association des Professionnels de Santé du Centre Alsace gère l'autorisation d'un SSIAD dont la capacité est portée à 100 places, réparties sur trois sites ou antennes :

- 18 rue de Gérardmer 68000 COLMAR
- 12b Place de la République 68250 ROUFFACH
- 10 Avenue Georges Ferrenbach 68240 KAYSERSBERG

L'infirmier rattaché au site de Colmar est amené à travailler sur les deux autres sites avec de nombreux déplacements au domicile des personnes suivies.

## **Description de l'activité :**

Le SSIAD a pour mission d'assurer, sur prescription médicale, des soins infirmiers et d'hygiène et d'apporter une aide spécifique pour accomplir les actes essentiels de la vie.

Il favorise le maintien ou le retour à domicile, en préservant ou en améliorant l'autonomie de la personne.

Il favorise l'implication de l'entourage pour une réussite du soutien à domicile de qualité.

## **LES ACTIVITES SPECIFIQUES AU POSTE :**

- Il accomplit des actes techniques, d'éducation, de prévention tant auprès des personnes soignées qu'auprès des aides-soignants.
- Il contribue au recueil de données cliniques
- Il participe à l'évaluation du degré de dépendance
- Il identifie les besoins des personnes, pose un diagnostic infirmier, formule des objectifs de soins, met en œuvre les actions appropriées et les évalue.
- Il élabore avec la participation de l'équipe soignante des protocoles de soins infirmiers relevant de son initiative.
- Il est chargé en collaboration avec l'IDEC de la conception, de l'utilisation et de la gestion du dossier de soins infirmiers.
- Il concourt à la mise en place de méthodes et au recueil des informations utiles aux autres professionnels.
- Il aura en charge l'encadrement des nouveaux soignants ainsi que des stagiaires
- Il assure le remplacement en cas de manquement de personnel.
- juge de la nécessité ou non de l'intervention d'un professionnel de santé et peut, dans une gestion d'attente, prodiguer les premiers soins. Il s'assure que les soins prodigués par l'IDEL sont conformes à la cotation appliquée et en fait part, si besoin, à l'IDEC qui procède aux actions correctives.
- Il avise les différents partenaires médico sociaux des changements de situation et entretient des relations avec les EHPAD en cas de sortie provisoire.
- Il réévalue les besoins de tous les patients régulièrement et réajuste le plan de soins établi si nécessaire ainsi que les besoins en matériel. Dans ce cadre tous les patients doivent être vus au moins deux fois dans l'année. Cette fréquence pourra être ajustée en fonction des besoins des patients.
- Il respecte et contribue à faire respecter le secret professionnel et la confidentialité par les salariés du SSIAD et concourt à la prévention et l'éducation des usagers.
- Il participe aux réunions mensuelles de suivi des patients et rédige un compte rendu
- Il veille à la bonne utilisation du matériel paramédical.
- Il participe au repérage des besoins de formation des aides-soignants
- participe à la mise à jour du projet de service ainsi que des documents de la loi du 02 janvier 2002.